

F) ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

Pour ceux dont le compte de taxes est payable par leur établissement bancaire, vous devez transmettre une copie de votre compte de taxes à votre institution. La Ville ne transfère pas les comptes de taxes aux institutions bancaires.

TAXES SCOLAIRES

Les taxes scolaires ne doivent pas être payées à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, mais bien à votre **Centre de service scolaire ou institution financière.**



CRÉEZ VOTRE COMPTE CITOYEN

En créant votre compte citoyen sur *Voilà!*, en plus d'avoir accès à différents services, vous pouvez consulter votre compte de taxes électronique, il suffit de quelques clics!

Pour vous aider à créer votre compte et à entrer vos données, rendez-vous au www.vsjb.ca et visualisez nos outils de démonstration.

Voilà!, un moyen d'être connecté à sa ville!

NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION

Un nouveau rôle d'évaluation a été déposé pour les années 2021, 2022 et 2023.

L'évaluation foncière de votre propriété est donc modifiée sur votre compte de taxes municipales.

Les valeurs sont déterminées par le service de l'évaluation de la MRC Robert-Cliche.

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, il est possible de prendre rendez-vous avec un évaluateur de la MRC Robert-Cliche le 2 mars 2021. Vous pourrez communiquer avec le service de la taxation de la Ville afin de prévoir ce rendez-vous.

BESOIN D'INFORMATION ?

Communiquez avec Mme Ariane Bilodeau

Téléphone : 418 397-4358 poste 240

Télécopieur : 418 397-5715

Courriel : taxation@vsjb.ca

Pour en savoir davantage sur l'évaluation foncière, nous vous invitons à consulter le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au <https://www.mamh.gouv.qc.ca/evaluation-fonciere/evaluation-fonciere-municipale-au-quebec/>.



Procédures et renseignements pour effectuer vos paiements des taxes municipales 2021



Site Internet : www.vsjb.ca

Courriel : info@vsjb.ca

TAXES 2021

Voici les dates à respecter pour les six versements de taxes: - 11 mars - 15 avril - 20 mai

- 8 juillet - 9 sept. - 21 oct.

Modes de paiement

Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour effectuer le paiement des taxes:

- A. Internet : Desjardins Accès D
- B. Internet : Autres établissements bancaires
- C. Guichet automatique
- D. Chèques postdatés
- E. Paiements préautorisés
- F. Établissements bancaires
- G. Hôtel de ville



A) INTERNET : ACCÈS D

Vous pouvez payer vos taxes municipales par Accès D en un ou plusieurs paiements. Vous pouvez enregistrer des opérations à l'avance, que ce soit une seule fois ou de façon répétitive, selon la fréquence et la date que vous aurez déterminées.

Si la facture n'est pas intégrée :

- 1) Aller à l'adresse suivante :
<https://accesd.desjardins.com/>
- 2) Entrer votre numéro de carte et votre mot de passe
- 3) Cliquer sur : « Payer » (côté droit)
- 4) Ajouter une facture
- 5) Inscrire le nom du fournisseur, selon l'une des trois possibilités : *Joseph, saint-joseph ou ville saint-joseph-de-beauce*

- 6) Cliquer sur rechercher
- 7) Sélectionner « Ville de Saint-Joseph-de-Beauce » / Taxes (QC)
- 8) Valider
- 9) Inscrire le numéro de référence (matricule de **19 chiffres** inscrits sur les parties détachables au bas de votre compte de taxes).
- 10) Valider
- 11) Confirmer

Lorsque la facture est intégrée

- 1) Cliquer dans «Faire un paiement»
- 2) Choisir la facture désirée
- 3) Inscrire le montant
- 4) Choisir le compte à utiliser et valider

Si vous souhaitez effectuer plus d'un paiement

- 1) Cliquer sur «Plus tard»
- 2) Choisir la fréquence, le nombre de fois et la date du 1^{er} versement
- 3) Choisir aussi le compte et valider
- 4) L'opération vous apparaît et vous devez « confirmer », « corriger », ou « annuler »
- 5) Répéter l'opération pour les 6 versements

Par la suite, si vous désirez vérifier si les transactions sont bien enregistrées ou les dates auxquelles votre compte sera débité :

- 1) Aller dans «Recherche d'opérations» (côté droit)
- 2) Cliquer sur «En attente». Vous pouvez consulter, modifier ou annuler les opérations à venir.

Paiement par téléphone à la caisse :
1 800 CAISSES

B) INTERNET : BANQUES

La Ville est maintenant créancière auprès des banques suivantes : National, Royale, Scotia et RBC. Vous pouvez donc payer votre compte en ligne dès maintenant!

Pour utiliser la bonne procédure, informez-vous auprès de votre banque.

C) GUICHET AUTOMATIQUE

- 1) Vous devez préalablement aller au comptoir afin d'ajouter la facture à votre compte.
- 2) Celle-ci apparaîtra par la suite à l'écran du guichet et vous pourrez alors effectuer votre paiement.

D) CHÈQUES POSTDATÉS

Faites-nous parvenir vos chèques postdatés au nom de Ville Saint-Joseph-de-Beauce pour chacune des échéances accompagnés du coupon de paiement. S'il vous plaît **inscrire votre matricule de 10 chiffres.**



E) PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS

Contactez-nous afin d'obtenir le formulaire d'autorisation. Pour ceux qui profitaient du paiement préautorisé en 2020, ce dernier sera effectif automatiquement pour 2021 et les années suivantes. Vous n'avez pas besoin de le confirmer à chaque année. Pour toute modification ou annulation, vous devez en aviser le bureau de l'Hôtel de ville avant le 1^{er} mars.